

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES CAVALIERS

“Toute inscription au club vaut acceptation du présent règlement intérieur.”

Modalités d'inscription et de règlement des cours

- Les paiements des cours doivent être effectués en début d'année.
- Pour les règlements par virement, seuls les virements automatiques sont acceptés.
- La cotisation annuelle ainsi que la licence FFE ne sont pas remboursables.
- Toute absence signalée au minimum 48h à l'avance pourra donner lieu à un cours de rattrapage, selon les disponibilités du club et dans la limite des places disponibles.
- En cas d'arrêt définitif de l'équitation en cours d'année, les mensualités restantes non encaissées seront annulées à compter de la date de notification écrite de l'arrêt avec un mois de préavis. Tout mois commencé reste dû.
- En cas d'incapacité temporaire de pratiquer l'équitation pour raison médicale, justifiée par un certificat médical :
 - Les 2 premiers mois d'absence donneront uniquement lieu à des possibilités de rattrapage des cours, selon les disponibilités du club;
 - A partir du 3ème mois d'arrêt consécutif, les mensualités correspondant aux cours non assurés pourront être suspendues ou remboursées. Exemple : j'ai un arrêt de 3 mois, 2 mois sont rattrapés et 1 mois sera remboursé. Je ne peux pas finir l'année, je suis remboursé des mois restants.
- Aucun remboursement ne pourra être effectué pour des absences ponctuelles ou des arrêts inférieurs à 3 mois.

Absences et rattrapages

- Toute absence doit être signalée au minimum **48 heures à l'avance** par SMS, téléphone ou dans le cahier des absences situé au bureau.
- Aucun cours ne pourra être rattrapé si l'absence n'a pas été signalée dans ce délai.
- Les cours manqués peuvent être rattrapés uniquement les mercredis et samedis, jusqu'au 15 mai, sur simple demande et selon les places disponibles dans les cours.
- Les rattrapages dépendent des disponibilités du club et ne sont donc pas garantis. Ils ne pourront être effectués qu'en cas de place libre dans un cours.
- Les cours non effectués avant le 15 mai seront perdus et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

Certificat médical

- À partir de 8 ans, chaque cavalier doit fournir un certificat médical portant la mention :
« **Apte à la pratique de l'équitation en compétition** ».
- Les certificats médicaux doivent être envoyés directement à la FFE selon le protocole fourni par le club ou disponible sur le site de la FFE. Aucun certificat ne doit être remis directement au club.
- Je vous mets une petite vidéo pour vous aider à le faire (flashez le QR code)



Organisation des cours

- Les cavaliers préparent eux-mêmes leurs chevaux et doivent arriver au minimum 45 minutes avant le début du cours.
- Pour les enfants de moins de 8 ans, une arrivée 30 minutes avant le cours est suffisante car ils sont aidés par l'équipe du club.
- Tout retard doit être anticipé et signalé par SMS.
- Les cavaliers doivent s'occuper de leur cheval après le cours et ranger correctement le matériel utilisé.
- Les cavaliers doivent vérifier auprès de la monitrice que les tâches demandées ont bien été effectuées.

Sécurité et vie du club

- Les bottes et la bombe homologuée sont obligatoires.
- Chaque cavalier doit obligatoirement avoir un k-way à chaque cours, quelle que soit la période de l'année ainsi qu'une casquette et de la crème solaire à partir d'avril.
- Les enfants ne doivent pas quitter le club sans prévenir la monitrice ou la secrétaire.
- Le club n'est pas une garderie. Les cavaliers présents en dehors de leurs horaires de cours doivent proposer leur aide et rester à portée de vue de la monitrice.
- Les parents ne doivent pas assister aux cours sauf autorisation de la monitrice.
- En cas de détérioration ou d'anomalie concernant le matériel, celle-ci doit être signalée immédiatement.
- Il est formellement interdit de toucher ou nourrir les animaux sans autorisation.
- Les chiens sont interdits sauf tenus en laisse.

Fonctionnement du club

- Les cours sont maintenus pendant les vacances scolaires, les jours fériés et en cas d'intempéries.
- Le club sera **fermé deux mercredis et deux samedis** dans l'année.
- Les cavaliers et leurs familles doivent se tenir informés via les panneaux d'affichage (parking, sellerie, bureau) ainsi que par mail et sur notre groupe WhatsApp.

LE CLUB EST PLACÉ SOUS VIDÉOSURVEILLANCE.